



## Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- pour l'aménagement d'un espace de jeux dans la cour d'école de Gorgier

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Préambule

---

L'école de Gorgier accueille les enfants des classes de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année HarmoS et la cour actuelle ne comporte malheureusement aucun jeu.

Une cour d'école est un lieu idéal pour que les enfants puissent se dépenser physiquement pendant la récréation ou avant l'école. C'est un lieu où l'on apprend les règles d'interaction sociale et où l'on crée des liens et contacts avec les autres. De plus, la présence d'un espace de jeux dans une cour d'école est l'un des moyens qui favorise la pratique d'une activité physique pour les enfants.

Le comité d'école de Gorgier s'est approché des autorités communales avec un projet pour une demande d'aménagement d'un espace de jeux pour les élèves. Cette demande est soutenue par la direction de l'école et les enseignant·e·s.

Voici un bref historique du projet qui a motivé le comité d'école à solliciter le Conseil communal (ces éléments ont été fournis par le comité d'école) :

#### 1995

Inauguration du nouveau collège de Gorgier.

#### 2000

Des élèves font des propositions en laissant libre l'espace pour les voitures : pas de réponse des autorités.

#### 2000 – 2005

Un groupe d'enseignant·e·s fait aussi des propositions. Ces dernières sont acceptées en trois temps :

- 1<sup>er</sup> temps : peintures sur la cour de l'école ;
- 2<sup>e</sup> temps : projet d'aménagement qui n'a pas abouti ;
- 3<sup>e</sup> temps : autre projet d'aménagement sans résultat également.

#### 2020

Le Conseil de collège fait une proposition au comité d'école et un groupe de travail est mis en place pour étudier et proposer un projet.

Ce projet est validé par la direction du Cercle scolaire régional les Cerisiers.

#### 2022

Le comité d'école de Gorgier a fait un appel d'offres et sollicite la Commune ; présentation d'un projet concret.

## 2. Projet proposé

---

Ci-dessous, vous trouverez l'aménagement proposé par le comité d'école de Gorgier :  
*il s'agit d'une installation de grimpe et glisse avec divers accès de grimpe sélectifs*



### 3. Financement

---

L'estimation des coûts pour ce projet est présentée ci-dessous. Aux coûts d'honoraires viennent s'ajouter quelques prestations de tiers ainsi que divers frais (y compris imprévus).

Sur la base du devis fourni par le comité d'école en début d'année 2022, le projet a été devisé comme suit :

jeux de grimpe et de glisse - défis et challenges	CHF	33'000.-
travaux d'installation et de paysagisme	CHF	6'000.-
imprévus	CHF	6'000.-
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>45'000.-.</b>

L'aménagement de la cour fera l'objet d'un crédit d'investissement amorti au taux de 10% conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC).

### 4. Calendrier intentionnel

---

Année	2023											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Consultation du comité d'école de Gorgier et de la direction												
Consultation du Conseil communal et de la commission enfance et jeunesse												
Passage au Conseil général												
Travaux												

### 5. Conclusion

---

La commission enfance et jeunesse, lors de sa séance du 29 mars 2023, a préavisé favorablement cet investissement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 45'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 13 avril 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,                      Le chef de dicastère,  
Maxime Rognon                      Hassan Assumani



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement et d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 45'000.- pour l'aménagement d'un espace de jeux dans la cour de l'école de Gorgier**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 13 avril 2023 ;

**arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 45'000.- est accordé au Conseil communal pour l'aménagement d'un espace de jeux dans la cour de l'école de Gorgier.

**Art. 2 :** Un crédit supplémentaire du même montant est accordé au Conseil communal pour réaliser l'investissement ci-dessus sur l'exercice budgétaire 2023.

**Art. 3 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements « 2170 Bâtiments scolaires » et amorti conformément à la loi au taux de 10%.

**Art. 4 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Art. 5 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 2 mai 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,  
Jean Fehlbaum